

MAURICE GARÇON

—

La
Société infernale d'Agen



PARIS

EXTRAIT DV *MERCURE DE FRANCE*

XXVI, RUE DE CONDÉ, XXVI

—

15 - VII - MCMXXVIII

A Monsieur Salomon Reinach
cette mélancolique histoire d'une
mystification romantique
respectueusement

Maurin Garçon

DU MÊME AUTEUR

- LES PROCÈS DE SORCELLERIE (Mercure de France) *épuisé.*
LE SYMBOLISME DU SABBAT (Mercure de France) *épuisé.*
LE MAGNÉTISME DEVANT LA LOI PÉNALE (Durville édit.)
LE MAGNÉTISME EN JUSTICE (Durville édit.)
LA VIE EXÉCRABLE DE GUILLEMETTE BABIN, sorcière (Piazza édit.)
LE DIABLE, en collection avec Dr Vinchon (N. R. F. édit.)
VINTRAS, HÉRÉSIARQUE ET PROPHÈTE (Nourry édit.)

LA
SOCIÉTÉ INFERNALE D'AGEN

MAURICE GARÇON

La
Société infernale d'Agen



PARIS

EXTRAIT DV *MERCURE DE FRANCE*

XXVI, RUE DE CONDÉ, XXVI

15 - VII - MCMXXVIII

Lorsque Huysmans, encore ignorant de sa future conversion, mais attiré déjà par le surnaturel, résolut de décrire dans son *Là-Bas* les côtés diaboliques de la religion, il réunit les renseignements les plus divers, les plus incohérents et classa avec soin sa documentation.

A vrai dire, l'art suppléa dans le livre à la véritable érudition. La récente thèse de l'abbé Bossard avait fourni plus de détails qu'il n'en fallait sur le célèbre procès de Gilles de Rais, et les ouvrages de vulgarisation du bibliophile Jacob procurèrent l'illusion d'une connaissance approfondie des démonologues du xvi^e siècle.

Une phrase de *Là-Bas* avait depuis longtemps attiré notre attention. Huysmans faisait allusion à un événement que nous n'avions rencontré dans aucun autre ouvrage. L'auteur écrivait en effet (1) :

Tenez, dit à son tour Carhaix, qui se leva et tira de sa bibliothèque une brochure bleue. Voici une revue, datée de 1843, *La Voix de la Septaine*. Elle nous apprend que, pendant vingt-cinq ans, à Agen, une société satanique ne cessa de célébrer des messes noires et meurtrit et pollua trois mille trois cent vingt hosties. Jamais Mgr l'Evêque d'Agen, qui était un bon et ardent prélat, n'osa nier les monstruosité commises dans son diocèse!

Huysmans indiquait la source de sa documentation : elle était exacte. *La Voix de la Septaine*, journal officiel du prophète Vintras, imprimé à Caen chez Lesaulnier et publié à Tilly-sur-Seulle, contient dans la première li-

(1) *Là-Bas*, Edit. Stock, p. 94.

vraison de son tomè II en 1843 un récit étrange sous l'indication générale :

En attendant un exposé complet sur les prodiges relatifs aux *Hosties miraculées d'Agen*, nos lecteurs nous sauront gré de leur communiquer une lettre que nous recevons à ce sujet.

Huysmans eut certainement ce fascicule entre les mains, car sa description est fidèle. C'est une brochure de 48 pages in-8, sous couverture bleue.

Si l'on recherche qui avait pu la lui procurer, on découvre sans peine qu'elle avait été certainement communiquée par l'abbé Boulan (2). On sait que ce prêtre, simple aventurier qui se prétendait successeur de Vintras, fut l'ami intime du romancier devant lequel il célébra à Lyon les cérémonies invraisemblables du culte Eliaque. Boulan avait remis à Huysmans un scapulaire et des hosties miraculeuses, et lui avait appris les rites sacrés du culte hérétique que le romancier lui-même pratiqua quelquefois lorsque, seul à Paris, il se pensa assailli de fluides démoniaques. Par lui, le romancier connut une partie de la littérature vintrasiennne.

L'article de la *Voix de la Septaine* contient le récit, résumé en douze pages, d'une histoire qui laisse l'imagination confondue. Il était signé *Constant* et il nous a été impossible d'identifier l'auteur. Constant n'est aucun des personnages dont nous avons rencontré le nom aux diverses sources où nous avons pu puiser. Nous avons songé qu'il pouvait être écrit par l'abbé Constant qui publia tant d'ouvrages sur la magie sous le pseudonyme d'Eliphas Lévy. Malheureusement une lettre récemment reproduite à Lyon révèle que l'abbé Constant n'eut ses premières relations avec Vintras que le 4 mai 1861, c'est-à-dire plus de dix-huit ans après l'époque qui nous occupe (3). Il semble donc qu'il faille renoncer à percer le mystère de l'identification de l'auteur.

(2) J. Bricaud : *L'abbé Boulan*, Chacornac édit., 1927.

(3) *Annales Initiatiques*, avril-juin 1824, Lettre de M. Souleillon.

Le résumé de Constant est rapide et incomplet; il nous parut qu'il devait être possible de découvrir des détails plus nombreux dans les archives de l'évêché d'Agen. Contrairement en effet à ce qu'avait très légèrement affirmé Huysmans, nous avons acquis la preuve que l'autorité diocésaine avait ordonné une enquête et réuni un volumineux dossier. Nous savions, aux termes d'une lettre inédite envoyée le 18 juillet 1840 par une dame Belloc à un sieur Delestre, qu'une possédée avait, à Agen, écrit sa vie et que le manuscrit comportait plus de 80 pages. Nous avons appris enfin qu'en 1846 toutes les pièces et documents relatifs à la Société infernale avaient été portés à l'évêché. Un voyage à Agen nous laissa bien déçu. Tout a disparu de ce qui pouvait nous être utile dans les archives de l'évêque, et l'on ne trouve aucun document susceptible de fournir des éclaircissements. La tradition orale même est rompue. Les érudits que nous avons pu interroger sur place n'avaient conservé le souvenir d'aucun récit. On ne connaissait guère que l'allusion d'Huysmans, et nous désespérions de rien éclaircir lorsque le hasard nous permit de découvrir à la Bibliothèque nationale un volumineux manuscrit relié sous le titre *L'affaire d'Agen*. (FR. nouv. acq. 11.053) qui contenait les procès-verbaux écrits, au jour le jour, au chevet d'une femme qui avait été la grande animatrice des aventures dont nous cherchions l'éclaircissement. Nous pensons, par des identifications d'écriture, que la rédaction en est d'un sieur Albouys, demeurant à Cahors en 1842.

Ce précieux document nous a permis d'établir une relation exacte de l'extraordinaire histoire qui troubla profondément la ville d'Agen de 1835 à 1846.

L'étude approfondie du manuscrit inédit nous fournit des indications très nouvelles, et nous devons à la bonne grâce de M. le chanoine Durengues, archiviste à Agen, et de M. de Dainville, archiviste départemental de l'Hérault,

d'avoir pu compléter ce que nous avons découvert. Ils nous ont en effet communiqué avec la plus grande obligeance des documents inédits qu'eux-mêmes avaient entre les mains.

Ainsi avons-nous pu rétablir la vérité sur une histoire romantique digne d'un Michaelis, d'un Lancre ou d'un Bodin.

La piété fut particulièrement grande dans le diocèse d'Agen pendant toute la première partie du XIX^e siècle. A plusieurs reprises, des personnes habitant la ville se réunirent en associations pieuses pour faire le bien et tenir, au cours de leurs réunions, des propos édifiants.

L'une de ces associations, dirigée par une dame Belloc, devait être l'objet de sollicitudes particulières du ciel, et se trouver mêlée à l'une des plus extraordinaires histoires diaboliques d'une époque proche de nous et peu fertile en miracles.

M^{me} Belloc, née Jeanne Diché, était la fille d'un magistrat d'Agen. Elevée par ses parents dans une grande religion, elle reçut la confirmation le 6 février 1803 en même temps que son amie intime Adèle de Trenquelléon, la future fondatrice des *Filles de Marie*. Dès leur jeunesse et sous l'influence de l'Esprit Saint, dit un historiographe local (4), elles résolurent de travailler de concert à la gloire de Dieu. Ni l'une ni l'autre n'avait encore de programme bien défini. Mais l'ignorance des moyens qu'elles emploieraient n'était point faite pour diminuer la certitude de leur mission ni la générosité de leur intention.

Jeanne Diché épousa en 1805 un médecin, Barthélemy Belloc, et donna le jour à un fils le 5 mars 1807. Barthélemy fut emporté de bonne heure, victime de son dévouement professionnel. Il contracta le typhus en soignant des prisonniers espagnols et mourut à 35 ans, le 14 no-

(4) Henri Rousseau : *G.-J. Chaminade*, p. 187.

vembre 1812 (5). Après le décès de son mari, M^{me} Belloc se consacra entièrement à l'éducation de son fils et à l'association que, jeune fille, elle avait créée avec son amie Adèle de Trenquelléon. Sa vie était exemplaire et inspirait un universel respect. Même un voltairien endurci, Saint-Amans, qui dans sa *cryptographie* tournait en dérision le 4 juillet 1816 diverses institutions régionales et notamment la congrégation des hommes qu'il désignait sous le titre de *Saints innocents*, dut se déclarer désarmé devant l'association dont faisait partie la jeune veuve. Il écrivit en effet :

Il n'en est pas de même de la congrégation des dames : celle-là gagne chaque jour davantage dans l'esprit public. Il faut avouer aussi qu'elle est bien plus utile. Le dévouement de ces dames est vraiment exemplaire. L'une d'elles surtout se distingue autant par le talent de la parole que par sa véritable piété. On va l'entendre le dimanche au soir, et l'on revient enchanté de l'onction et de la grâce qu'elle met dans ses discours. M^{me} Belloc, née Diché, c'est le nom de cette éloquente sœur, se recommande d'ailleurs sous tous les rapports aux yeux du public. Devenue veuve très jeune, encore jeune et très jolie, elle se consacre entièrement à ses pieux exercices et aux soins de sa famille. Elle n'est qu'affiliée à la congrégation et demeure avec ses enfants chez Monsieur son père. Veuve depuis plusieurs années, elle n'a point quitté le deuil de son mari; c'est un rare exemple de vertu que je consigne dans ces feuilles.

Tant de piété devait nécessairement amener vers elle les malheureux et les déshérités. C'est ainsi qu'elle reçut avec effroi en 1835 les confidences inouïes d'une femme dont le nom patronymique a, jusqu'à présent, échappé à toutes nos investigations et que nous ne pourrions désigner en conséquence que sous son prénom de Virginie.

Les diverses sources auxquelles nous avons puisé sont d'accord pour dire que Virginie était née sous la Révolution et n'avait pas reçu le baptême, à cause de la difficulté de trouver un prêtre. Il nous paraît qu'il y a dans

(5) *Journal du Lot-et-Garonne*, 18 novembre 1812.

ce fait au moins une exagération. Un recoupement qui nous a permis de savoir que Virginie avait 35 ans en 1838 fixe sa date de naissance aux environs de 1803. Le concordat avait à cette époque rendu la liberté de l'exercice du culte catholique et l'on ne comprend pas bien en conséquence comment la difficulté de trouver un prêtre avait pu empêcher l'enfant de recevoir l'eau baptismale.

Quoi qu'il en soit, Virginie prétendait n'avoir pas été baptisée, mais elle affirmait, en état de péché mortel, avoir fait une première communion sacrilège. Plus tard, en 1828 elle s'était mariée et avait également profané le sacrement du mariage.

La révélation de ces abominations religieuses, dignes d'émouvoir grandement M^{me} Belloc, n'étaient qu'un premier pas dans l'aveu d'horreurs dont la connaissance jeta une véritable épouvante dans le cœur de la digne femme.

Virginie n'avait pratiqué ces profanations que parce qu'elle était affiliée à une société infernale ignorée de tous, et qui depuis plus de vingt ans pratiquait secrètement, à Agen, le culte du Démon.

Virginie raconta en effet à M^{me} Belloc qu'à l'âge de douze ans environ, c'est-à-dire vers 1815, elle avait été entraînée dans une maison de la ville où un autel était consacré au Diable. Là, elle s'était trouvée au milieu d'une assemblée composée des personnes les plus éminentes de la cité et elle avait écrit de son sang un pacte portant ces mots :

Je me consacre à Satan, en promettant de ne servir et de n'adorer que lui seul, jurant haine à Dieu.

Aussitôt signée, la cédule s'était miraculeusement évaporée entre ses doigts, emportée par Lucifer lui-même aux applaudissements de l'assistance. De ce moment elle fut initiée à un culte infâme et terrifiant. Un vrai prêtre qui faisait partie de la secte impie célébrait des mys-

tères sacrilèges au cours desquels le Diable apparaissait en personne. Sa forme visible se manifestait en l'air. Il avait la grosseur environ d'un singe et prenait l'aspect tantôt d'un chien, tantôt d'un bouc, tantôt même une apparence indéfinissable, comme une nuée opaque aux contours presque humains. Toujours il répandait une odeur infecte qui exaltait ses adorateurs jusqu'à la rage.

Les cérémonies infernales se caractérisaient surtout par la profanation en commun d'hosties consacrées. Virginie avait été particulièrement préposée à l'approvisionnement. Elle se présentait à la Sainte Table, recevait le pain consacré et, se l'arrachant aussitôt de la bouche sans être aperçue, elle le rapportait au siège de la Société diabolique où il était enfermé dans un coffret. Souvent, Virginie avait le même jour fait le tour des églises d'Agen, communiant jusqu'à quatre ou cinq fois successivement pour rapporter à ses associés un plus grand nombre d'hosties. La malheureuse avouait avoir suivi ces errements pendant vingt-cinq ans.

M^{me} Belloc raconta que, pendant son aveu, la jeune femme était frémissante de vivacité, que son œil était en feu et son cœur haletant.

Puis Virginie avait décrit les sacrifices eux-mêmes. Le diable profanant et brisant lui-même avec délices le corps de la divinité, dont les débris livrés aux assistants subissaient les souillures les plus infâmes. Les morceaux épars et rassemblés ensuite étaient enfermés de nouveau dans le coffret.

La satanique disait pourtant avoir été, avec le temps, touchée par la Grâce.

Souvent elle avait eu le désir fervent de se séparer de la Société horrible où elle perdait son âme, et maintes fois elle était venue se jeter à genoux au tribunal de la pénitence, choisissant toujours les plus saints prêtres pour avouer ses forfaits. Toujours, hélas ! un démon subtil et muet qui se tenait près d'elle avait retenu sa langue

prête à parler, et « la pauvre victime désespérée s'était replongée avec frénésie dans l'abîme ».

Tel fut le récit que recueillit M^{me} Belloc, âme pure, dont la charité même avait désarmé le Diable, puisqu'il n'avait pu empêcher l'aveu.

On conçoit sans peine l'émoi de la demi-congréganiste, dont l'imagination n'avait jamais pu concevoir que de pareilles atrocités pussent être commises. Qui eût pu penser que la ville d'Agen, si calme et si dévote, pût recéler secrètement une secte si redoutable dont les transports décrits rappelaient les jours les plus impurs de Sodome et Gomorrhe!

M^{me} Belloc s'empressa d'avertir l'abbé Degans, ancien vicaire des Jacobins et qui devait devenir en 1837 supérieur du petit Séminaire.

Virginie fut interrogée par le prêtre. Elle répéta ce qu'elle avait dit déjà, mais sur des questions plus précises ses réponses devinrent plus vagues et pleines de réticences. Lorsqu'on lui demanda notamment de fournir les noms des membres de la secte infernale, elle ne put prononcer une parole. Il parut évident que le Diable la retenait et l'empêchait de dénoncer ses complices.

L'abbé Degans entreprit avec le secours de M^{me} Belloc de sauver la malheureuse des égarements où sans doute Lucifer n'hésiterait pas à l'entraîner de nouveau. Il ne pensa pas, dans l'état où elle se trouvait, pouvoir la baptiser aussitôt et résolut d'abord de lui donner une institution chrétienne.

Les débuts furent pénibles. Sans cesse reprise par le tentateur, Virginie, en dépit de ses promesses, devait avouer qu'elle était retournée se prosterner devant l'autel infernal. Elle en rapportait un récit qui remplissait M^{me} Belloc de confusion et faisait rougir de honte l'abbé Degans, devenu son confesseur et son directeur de conscience. Jamais, en dépit des questions pressantes qui lui étaient posées, elle ne voulut dévoiler le lieu du rendez-

vous infâme où elle se rendait très secrètement. La patience de l'abbé et de M^{me} Belloc furent inlassables. A force de prières, de supplications, quelquefois même de menaces, ils obtinrent à partir de 1838 que Virginie cessât de fréquenter la maison du Démon. Presque aussitôt, une grave maladie la mit aux portes du tombeau. Sans doute fallait-il voir dans cette épreuve une vengeance de l'Enfer. Virginie, couchée, ne pouvait se soulever même de son lit. La voyant en danger de mort, l'abbé Degans jugea le moment venu de la baptiser. Un contretemps pourtant mit le directeur du petit séminaire dans l'impossibilité de se déplacer pendant quelques heures, le prêtre indigne qui présidait aux cérémonies sacrilèges profita de cette circonstance pour se glisser au chevet de la malade hors d'état de l'éloigner, et le 15 février 1838 lui-même baptisa la patiente : « Ainsi cette eau régénératrice, qui rend le chrétien plus fort que le démon, coula sur la tête de Virginie comme un nouvel anathème ».

Quelques instants plus tard, la pauvre femme terrifiée fit à ceux qui venaient la visiter le récit de cette affreuse profanation.

Sans doute, Satan avait compté sur ce dernier tour pour éloigner définitivement Virginie de sa religion. Il attendit dix jours, pendant lesquels la patiente éprouva un grand calme. Mais passé ce délai d'observation, le Diable se trouva déçu, car les prières de M^{me} Belloc et de son entourage donnaient à Virginie des forces suffisantes pour résister au suprême appel du démon. Elle persista dans sa foi, et comme son état allait toujours empirant, l'abbé Degans lui administra l'extrême-onction, réconciliation suprême avec Dieu. Dès lors, voyant sa proie lui échapper définitivement, Lucifer furieux manifesta son désappointement et assouvit sa rage par des obsessions terribles et sans rémissions.

D'abord il ne craignait pas d'apparaître visiblement à Virginie dans sa chambre même, le 21 février 1838. Il

avait sa forme ordinaire des cérémonies infernales, mais cependant semblait un peu moins gros que de coutume. Ses yeux étaient vifs et enfoncés, sa couleur gris bleuâtre, son poil rude et sa voix extraordinaire. A plusieurs reprises, il revint ainsi. Il paraissait avec la rapidité de l'éclair et disparaissait de même.

Le démon ne craignait pas même la présence de témoins dans la chambre pour se manifester sous des dehors terriblement impudiques. Un assistant put écrire :

Il arrive de nuit et de jour devant qui que ce soit, mais personne ne le voit que la malade. On reconnaît son arrivée aux cris qu'elle fait : elle tombe évanouie.

Les persécutions de l'enfer étaient affreuses. A chaque visite, Satan faisait subir mille outrages à sa victime : il l'étranglait et elle restait des heures entières sans pouvoir respirer librement; il la frappait sur toutes les parties du corps, lui arrachait les entrailles et lui faisait couler le sang. D'autres fois, il lui tordait les jambes et lui piquait les pieds avec des épingles. Souvent il la décoiffait et lui tirait les cheveux. Un jour, il la renversa trois fois par terre à coups de pied et lui fit saigner le nez.

Lorsque le démon apparaissait, la malheureuse jetait des cris de terreur, les yeux lui sortaient de la tête et elle était effrayante à voir.

Tous ces tourments, faible image de ceux qu'on supporte en enfer, n'avaient pour objet que d'effrayer Virginie. Lucifer ne désespérait pas de ramener à lui celle qui avait jadis signé le pacte sanglant et qui pendant si longtemps était demeurée sa servante fidèle et active. Une scène qui se produisit au mois de mars 1838 ne pouvait laisser aucun doute à ce sujet.

Depuis la maladie qui avait précédé son baptême, l'obsédée était paralysée des jambes et ne pouvait se lever de son fauteuil. La propriétaire de la maison où se réunissait la société infernale profita d'une heure où Virginie était seule pour venir la voir et lui reprocher amèrement

l'éloignement où elle se tenait de ses anciens compagnons. Elle lui promit la guérison si elle voulait revenir au culte satanique, et lui affirma que ses jambes devenues impotentes reprendraient aussitôt leur ancienne vigueur.

Virginie détournait la tête, suppliant la femme de s'éloigner; alors cette dernière entra dans une fureur inouïe, proféra des menaces, avertissant la malade que si elle ne voulait pas renoncer à Dieu, elle se repentirait avant trois jours et souffrirait tant qu'elle serait obligée d'invoquer malgré elle la pitié de son ancien maître.

Virginie eut le courage de lui dire de s'éloigner, menaçant d'appeler son mari. La visiteuse, ivre de fureur, se sauva, mais non sans avoir auparavant dépouillé la malade, incapable de se défendre, de son scapulaire et d'une médaille de la Vierge. Elle eût voulu lui enlever sa croix, mais la patiente la tenait serrée si étroitement dans la main qu'elle put la préserver de tout outrage.

Dès qu'on vint, Virginie raconta la scène, mais toujours sans pouvoir révéler le nom de l'horrible mégère qui était venue pourtant la poursuivre jusque chez elle. Tous ceux qui portaient intérêt à la victime du diable demeurèrent atterrés. Ils ne purent que prier. On pensait ainsi écarter les calamités promises. Hélas! trois jours après, comme il avait été annoncé, Lucifer brûla Virginie huit fois sur la main droite, trois fois sur la main gauche et onze fois sur « une partie cachée ». Les brûlures furent faites devant témoins; la peau était enlevée, une suppuration s'en écoula, puis il se forma une croûte qui tomba au bout de quelques semaines.

Un jour, bien que Virginie fût impotente, on la trouva pleurant à chaudes larmes dans le grenier, où elle était étendue à terre. Elle expliqua que le Démon lui était apparu sous la forme d'un serpent, l'avait saisie par le milieu du corps et l'avait portée et jetée dans le grenier comme un sac de plomb. Elle montra une contusion

qu'elle avait à la tempe et qui provenait d'un coup que Satan avait donné en la heurtant dans l'escalier.

L'état de la pauvre femme ne faisait qu'empirer. Elle ne pouvait faire un pas et ne prenait aucune nourriture. A peine avalait-elle quelques cuillerées de bouillon, et le médecin qu'on avait appelé prétendit ne rien comprendre. Il dit même que, « s'il n'était qu'à dix lieues de Paris, il la transporterait à la Faculté pour la faire voir ».

Chacun désespérait lorsqu'un événement nouveau rendit quelque espoir en la Miséricorde Divine. Le mercredi saint 1838, Virginie communia, et le Diable, qui avait depuis quelque temps pris l'habitude de venir cinq, six et sept fois par jour dans la chambre de sa victime, ne parut qu'une seule fois et le soir. Il demeura en l'air à une certaine distance, comme retenu par une force invisible, puis tomba sur le carreau, s'y tordit de douleur, et disparut sans faire aucun mal. C'était la première fois qu'il se montrait inoffensif.

Le lendemain, le Diable revint et laissa tomber sur la couverture du lit une hostie brisée. L'abbé Degans, l'ayant aperçue et n'en devinant pas l'origine, la ramassa à tout hasard avec respect et la mit en lieu sûr.

Pendant un moment de répit, on interrogea Virginie sur la provenance de l'hostie et l'on n'apprit pas sans surprise que c'était l'une de celles conservées dans le cofret de la Société infernale que Dieu avait obligé Satan à restituer. Il y avait là un miracle indiscutable et l'on jugea qu'il convenait par des prières et des imprécations d'en solliciter la récidive.

Voici, extrait d'une lettre d'un témoin, le récit de ce qui fut entrepris :

Le prêtre ordonna à Satan au nom de Jésus-Christ de lui livrer toutes les hosties qu'il avait en son pouvoir. Dès lors, il en apporta tous les jours. Plusieurs fois, il les brisait devant le prêtre et devant moi; nous ne voyions pas le Démon, mais il nous était impossible de douter qu'il ne fût là. Il décoiffait cette infortunée, il lui brisait sur la tête, dans les cheveux,

quelquefois jusqu'à douze hosties. Le prêtre et moi nous nous hâtions de les recueillir. Nous l'attachions pour qu'elle ne fit aucun mouvement, car le malin Esprit s'emparait d'elle quand nous nous occupions de ce travail. Elle tombait sans connaissance : il la faisait souffrir, lui faisait vomir des injures contre les confesseurs. Le calme revenait quand le Prêtre priaït ou récitait sur elle l'Évangile selon saint Jean : ces paroles : *le Verbe s'est fait chair*, forçaient le Démon à fuir subitement.

Lorsque nous avions fini de recueillir les hosties et que nous étions sûrs qu'il n'y en avait plus, le Démon revenait en briser de nouvelles à terre. Quelquefois, il mettait des hosties entières dans la bouche de Virginie. Un jour, il y avait vingt minutes que nous l'avions attachée des pieds et des mains quand le Démon lui mit trois hosties dans la bouche. Le Prêtre et moi nous les vîmes sur sa langue, à peine humectées, avec la marque du moule, ce qui prouvait qu'elles venaient d'y être placées. Nos yeux n'avaient pu être trompés : Virginie n'avait découvert que le visage, à cause d'un tablier de soie dont nous entourions son cou pour recevoir les hosties brisées sur sa tête; le fait s'est renouvelé plus d'une fois.

La lutte contre le Malin devenait, on le voit, terrible et redoutable. Satan livrait ouvertement le combat contre les prêtres. Un jour, il coupa le cordon qui tenait la croix et les médailles de la pauvre femme qu'il obsédait si cruellement. On observa que « l'homme le plus fort n'aurait pu le casser », et il avait porté la croix sous le lit.

Ce jour-là, il était apparu en feu, et distinctement le Diable avait prononcé ces mots : *Ton prêtre, mon maître*.

L'abbé Degans avait imaginé une tactique qui sembla réussir; il avait recommandé à Virginie de donner un coup de sa croix au Démon chaque fois qu'il voudrait commettre une action mauvaise. Elle exécuta cette prescription et vit un jour Satan tomber subitement, laissant après lui du sang sur le carreau.

Les résultats de cette bataille livrée au chevet de la malade se faisaient sentir au sein même de la société infernale dont les réunions étaient profondément troublées. Parfois, profitant de l'éloignement des défenseurs

de Virginie, la maîtresse de la maison où le Démon avait son autel se présentait encore secrètement chez la malade et lui donnait des nouvelles. Ainsi apprit-on, par le récit qu'en fit Virginie aussitôt, que le chef de la Société était mort subitement. C'était un étranger qui ne demeurait pas dans la maison, mais qui y allait librement et qui avait le pouvoir de faire apparaître le Démon à tous les membres de la Société.

Ainsi apprit-on encore que depuis cette mort tout avait bien changé, le désordre régnait dans la maison, tous les affiliés étaient dans l'abattement, les hosties disparaissaient mystérieusement du coffret où elles étaient enfermées et Satan, « comme un lion en fureur, » n'apparaissait plus que pour manifester une colère inexprimable. Le Diable était exaspéré de la persévérance de Virginie et de ses fidèles défenseurs.

Tant de succès réjouit fort M^{me} Belloc et son entourage, c'était un précieux encouragement à persister dans l'effort.

Le lendemain, on porta la malade à la chapelle des Carmélites où l'abbé Degans célébra la messe et lui donna la Sainte communion.

Ramenée chez elle, Virginie toujours paralysée fut allongée dans un fauteuil, les pieds posant sur une chaise. Elle était enveloppée dans une grande couverture. Le démon, étant venu, voulut lui faire avaler de force une hostie, mais sans hésitation la courageuse victime asséna sur la tête du Diable penché un tel coup avec sa croix que le Malin tomba comme une masse. On retrouva Virginie découverte et évanouie.

Chaque jour, le combat prenait une violence plus grande. Les apparitions devenaient presque continuelles, de jour et de nuit. Le 14 mai 1838, deux personnes virent Virginie verser de grosses larmes sans pouvoir parler, les yeux lui sortaient de la tête, elle étouffait et voyait sur sa poitrine le démon qui l'étranglait. Les restitutions

d'hosties devenaient de plus en plus abondantes. Les 16 et 17 mai, la lutte devint plus terrible encore, Virginie paraissait comme enragée. Chacun éprouvait le sentiment que de grands événements allaient se produire. Ils se réalisèrent en effet le 18 mai à 6 h. 1/2 du matin.

Ce jour-là le démon, qui avait tourmenté toute la nuit la malade, lui posa sans lui faire de mal une hostie sur la main droite et prononça trois fois très distinctement : « *Traître, voici le sang que tu m'as livré.* » Aussitôt, le sang se mit à suinter de toutes parts hors de l'hostie et forma sur la main de la patiente sept gouttes fraîches. L'hostie entière était ensanglantée, à l'exception de l'espace de trois branches de trois lignes de long sur deux de large. Ces branches avaient conservé leur blancheur. L'abbé Degans, appelé en hâte, examina l'objet du miracle et constata que l'hostie dans ses parties sanglantes était devenue mince comme de la peau d'oignon et claire comme de la dentelle, alors que celles demeurées blanches avaient conservé leur épaisseur. La main de Virginie, à la place des sept taches de sang, ne portait ni plaie ni égratignure. La preuve était surabondamment rapportée que le sang provenait bien de l'hostie.

C'était le renouvellement des grands miracles connus (6) depuis les hosties sanglantes conservées à Sainte-Gudule et qui datent de 1369 jusqu'à celles qui, volées par les juifs en 1492 et en 1510 et percées de coups, saignèrent pendant plusieurs heures.

Le miracle se reproduisit fréquemment à Agen, accompagné de prodiges extraordinaires. La violence des scènes diaboliques atteignait son paroxysme. On eût dit que le démon, dans sa fureur de sentir tant de résistance opposée à ses desseins, ne se tenait plus de rage.

Le 19 mai, Virginie fut mordue par Lucifer à la tête. Sa tante, qui était présente, étancha le sang avec un linge.

(6) Voy. notamment : *Histoire du Très-Saint-Sacrement du miracle depuis l'an 1369 jusqu'à ce jour*, Bruxelles, Vleminckx, 1835.

Les cheveux furent retrouvés pleins d'hosties entières ou par parcelles, le cuir chevelu tout sanglant portait une croûte de la longueur d'un pouce. Le Diable en venant empuantissait la chambre et rendait l'air irrespirable. Les mêmes manifestations se produisirent les 20 et 21 mai.

Le 22 mai apporta quelque changement. Satan apparut deux fois dans la matinée, mais il était accompagné d'un petit démon moins important que lui, dont la grosseur n'excédait pas une carafe. Ce diabolin revint assez régulièrement. Il demeurait silencieux et se contentait d'assister aux scènes horribles dont Lucifer le rendait témoin. Ce dernier au surplus montrait une audace chaque jour grandissante comme en désespoir de voir ses efforts vains.

Le 25 mai, tandis qu'on portait Virginie en voiture à l'Eglise des Jacobins, il ne craignit pas de la battre sur le seuil même du sanctuaire.

Le 9 juin, le Diable se montra particulièrement prodigue en hosties. Il en apporta un assez grand nombre, qu'il brisa en mille débris et les jeta dans tous les coins de la pièce. Virginie, immobile dans son fauteuil, assistait avec un désespoir impuissant à cette profanation sacrilège. Alors se produisit un événement extraordinaire; le diabolin, qui jusque-là ne s'était jamais manifesté par aucun geste, réunit en un clin d'œil toutes les hosties brisées et les apporta délicatement à la malade. L'attitude respectueuse dont il parut accompagner son geste remplit l'obsédée de surprise. Elle manifesta son étonnement à son entourage et l'idée que le petit démon pourrait bien être un ange se présenta à l'esprit de chacun.

On ne se trompait pas. Dieu avait permis qu'un ange secourable vint encourager la résistance. Il était demeuré quelque temps dans l'expectative pour s'assurer de la fermeté de Virginie, mais le temps d'épreuve paraissait terminé et il parut vouloir la secourir.

Le 24 juin, tandis que le Diable avait arraché sa vic-

time de son fauteuil et l'avait jetée presque nue dans une alcôve placée à douze pas, en hurlant : « Si tu me maudis je t'étrangle », l'ange prit une couverture et recouvrit sa nudité.

Le samedi 7 juillet 1838, l'abbé Degans, faisant un recellement des hosties restituées, parvint à en compter à peu près mille tant entières que brisées, sanglantes ou intactes.

Lucifer multipliait ses efforts. Il venait maintenant accompagné toujours de deux suppôts plus cruels et plus méchants que lui, mais toujours l'ange apparaissait en même temps, se tenant à l'écart, prêt à intervenir.

Le 17 juillet, les Diables parlèrent beaucoup et se répandirent en injures. Ils ne se livrèrent pas à des violences. Pendant leurs manifestations, l'ange, s'approchant de l'oreille de Virginie, lui dit à voix basse : « *Tiens ferme, on verse l'huile et le vin.* » Il ajouta : « *Mon Dieu ne sera plus prisonnier.* » Ces paroles demeurèrent provisoirement inexplicables.

Tous ces événements prestigieux faisaient présager de nouveaux prodiges. Le 19 juillet, tandis que les démons s'agitaient en vain, le bon ange vint doucement se poser sur la poitrine de la martyre et, lui donnant une croix à baiser, dit : « *Les plaies de Jésus-Christ sont ouvertes.* » Les Diables redoublaient leurs cris. Alors l'ange dit encore : « *Ne cache rien de tes pensées ni de tes désirs à celui qui présente sans cesse tes besoins à Dieu. Fais le sacrifice de ta volonté, dis aux démons qu'ils redoublent leurs coups, leurs pouvoirs sont bornés. Je ne te quitterai plus jamais.* »

Ayant ainsi parlé, l'ange partit comme un trait, prit sur la cheminée une statue de la Vierge et la porta aux pieds de la miraculée sur un tabouret.

Avec un pareil appui, la victoire sur l'enfer ne parut plus douteuse. Le 20 juillet, l'ange avait encore dit : « *C'est par Marie que tu obtiendras ton pardon.* »

La ferveur de M^{me} Belloc était chaque jour accrue par de pareils encouragements. On suppliait Virginie de poser à l'ange diverses questions. Interrogé sur son nom, il répondit le 21 juillet : « *Je suis ton ange gardien que tu as méprisé* », puis il ordonna un jeûne que la malade, bien que très faible, supporta allègrement. Le même jour l'ange revint. Il ne dissimulait plus maintenant son identité : il avait deux pieds de haut, portait une robe blanche et une ceinture brune. Le 26 juillet, il apparut tout en feu et, comme Virginie s'effrayait, il la rassura en prenant sa forme habituelle.

Le 28 juillet, le Diable parut désarmé. Au cours d'une apparition il révéla que son autel était renversé, la société infernale dissoute, et qu'il ne restait plus cinquante hosties entières dans son coffret. Le 29, l'ange se posa sur l'épaule de Virginie pour accueillir le démon et lui dit : « *Tu es maudit. C'est une âme rachetée du sang de Notre Seigneur.* »

Le 3 août, le bon ange, qui maintenant venait plus fréquemment que Lucifer, dit qu'il fallait invoquer saint Eusèbe et saint Justin, dont les fêtes devaient se célébrer bientôt les 14 et 24 août, et en même temps il annonça la fin des tortures pour bientôt. Il parla aussi d'*Ananie*, mais on ne comprit pas ce qu'il entendait par ce nom. On apprit peu après qu'il appelait ainsi son directeur, l'abbé Degans.

L'espoir de la délivrance redoubla la piété et le zèle des défenseurs de Virginie. En vain le Diable s'insinua-t-il le 12 août dans les entrailles mêmes de sa victime. L'abbé Degans posa sur son ventre une statuette de la Vierge et lut l'Évangile. Sur les mots : « *Le Verbe s'est fait chair* », la malade fut soulagée.

Une tentative de séduction plus grande fut pourtant exercée le même jour. Virginie tout émue raconta à la fin de la journée qu'une adepte de la Société satanique s'était présentée chez elle dans l'après-midi. Elle avait

gémi sur la disparition des hosties, et au même moment, en apercevant des parcelles à terre, elle avait compris la raison de leur départ. Furieuse, elle demanda où étaient les autres et elle se mettait en devoir de ramasser celles dont elle voyait les débris. Virginie lui dit que l'abbé Degans les avait emportées et la supplia de cesser de porter une main sacrilège sur les vestiges épars dans la pièce. La démoniaque se contenta de rire sardoniquement. Alors l'ange apparut avec la rapidité de l'éclair et renversa brutalement l'impie, envoyant sa tête heurter la muraille. La misérable dut s'enfuir épouvantée devant cette céleste intervention. Après ce combat, l'ange revint encore à 7 heures du soir et dit :

— Dis à ton Ananie que dans 61 heures il ne manque pas de verser l'huile et le vin : ce sera le jour de la délivrance.

En comptant le délai de soixante et une heures, on apprit ainsi que Virginie serait délivrée le jeudi vers 8 heures du matin.

Le 15 août en effet, jour de l'Assomption, des hosties furent encore miraculeusement restituées. Rien que pour ce jour, le Diable en rapporta 50, dont 5 ensanglantées. On dit les Litanies de la Vierge, et Virginie tomba en crise et s'éroula à terre. Vers trois heures de l'après-midi, une dernière hostie fut apportée et l'Ange prononça distinctement : « *Mon Dieu, tout est apporté.* »

En même temps, l'abbé Degans lisait l'Évangile. Aux dernières paroles, Virginie, qui était évanouie et qu'on avait rapportée sur son lit, ouvrit les yeux et s'écria :

« Je suis guérie, je puis marcher. »

Elle descendit seule de son lit, marcha, se prosterna devant la cheminée à l'endroit où était la statue de la Vierge. Tout le monde s'agenouilla avec elle et on chanta un *Te Deum*.

En vain le Diable essayait-il d'apparaître. L'ange le chassa lui-même en disant à Virginie : *Ne crains rien.*

Le lendemain, la miraculée put aller à pied à la chapelle des Carmélites, où elle entendit la messe, puis elle alla chez les femmes de la Miséricorde et au séminaire.

Le miracle de la paralytique avait été accompli comme l'avait annoncé l'ange, le jour de la fête de la Vierge.

L'abbé Degans avait recueilli à peu près 3.000 hosties, dont 140 ensanglantées.

§

Tant d'événements prodigieux n'avaient pu, on le conçoit, demeurer connus seulement du cercle pieux de M^{me} Belloc. Deuis tant de mois qu'Agen recevait la visite quotidienne de Lucifer, le bruit de sa présence s'était répandu dans la ville et l'on s'interrogeait avec angoisse pour savoir quels étaient les membres de la Société infernale. Les mauvaises langues commençaient à désigner diverses personnalités, et la médisance allait bon train. En vain empêchait-on d'approcher Virginie, beaucoup de gens étaient parvenus jusqu'à elle et avaient, de sa bouche même, entendu d'effrayants récits.

En vain certains incrédules affectaient-ils de rire, la guérison de la paralytique donnait un démenti éclatant à toutes les objections des sceptiques.

Les faits qui suivirent la guérison devaient constituer un nouveau sujet d'étonnement et augmenter la frayeur des âmes dévotes. Sans doute, Virginie était délivrée physiquement du mal que le Démon lui avait infligé, mais les tentations du Malin n'en continuaient pas moins. Quelques jours après sa guérison, le Diable apparut de nouveau, décoiffa l'infortunée, lui brisa quelques hosties sur la tête et lui brûla la main. L'ange, qui avait pris maintenant la forme d'un enfant de 3 ans aux cheveux blonds et bouclés et qui était revêtu d'une robe montante gris cendré, se présenta en même temps. Bien qu'il avertît que Lucifer ne se livrerait plus à des actions impures, il ne put l'empêcher de donner des coups. A l'église

des Carmélites notamment, où Virginie allait se confesser, le démon s'approcha un jour d'elle sous la forme d'un bouc puant et, lui passant la patte sur la main, il lui arracha la peau et la brûla cruellement. On accourut aux cris poussés par la malheureuse et l'on voulut faire le silence, mais le scandale devint trop public.

Tant que Virginie avait été paralysée et n'avait pu sortir, les manifestations visibles du démon ne s'étaient produites que dans le secret d'une maison dont on pouvait empêcher l'accès aux curieux. Maintenant que Virginie était valide, pouvait errer librement et se rendre à l'église, le Diable se faisait un malin plaisir de l'assaillir lorsqu'elle se trouvait au milieu de la foule. Il la renversait, la battait, et l'assistance qui ne voyait pas Satan, mais constatait ses efforts sur le corps de la possédée, était profondément émue.

L'évêque d'Agen ordonna qu'il serait procédé à un examen par deux théologiens. Virginie fut donc conduite au séminaire et examinée par les chanoines Guillaume Sérougne (7), alors supérieur du grand séminaire, et Pierre Deyche (8), secrétaire général. Déjà l'évêque avait appelé l'abbé Degans devant son conseil et lui avait demandé un rapport écrit, appuyé d'explications verbales. Ces éclaircissements durèrent plus de deux heures, et, après examen de Virginie par les chanoines, il fut constaté que la pauvre femme était possédée du démon et qu'en conséquence elle devait être exorcisée. L'abbé Degans fut chargé de ce soin. Toutefois, par prudence, l'évêque fit assister l'exorciste de l'abbé Tournier, prêtre du petit séminaire (9).

(7) Né à Parranquat (canton de Villeréal), le 24 juillet 1797, prêtre le 19 mars 1825, professeur et Supérieur du Grand Séminaire en 1829, chanoine titulaire le 4 mai 1838, décédé le 8 septembre 1859.

(8) Né à Agen le 4 mai 1809, prêtre le 1^{er} juin 1833, pro-secrétaire, secrétaire général, chanoine honoraire le 13 mars 1837, chanoine titulaire et curé de la Cathédrale le 1^{er} décembre 1848, décédé le 31 janvier 1871.

(9) Pierre Tournier, né à Agen le 14 octobre 1806, ordonné le 21 décembre 1838, maître d'Etudes, puis professeur au petit séminaire depuis

Il fut procédé aux exorcismes dans la chapelle des Dames de la Miséricorde (10). Dès les premières cérémonies, on put s'apercevoir que le combat serait rude et l'on décida de ne rien négliger pour triompher du Diable. Virginie fut exorcisée quotidiennement.

Les témoins oculaires ont donné des séances d'exorcisme des récits émouvants (11). Dès qu'on commençait les prières, Virginie perdait connaissance et cet évanouissement était coupé de soubresauts terribles. Il fallait jusqu'à cinq personnes pour maintenir la possédée dans son fauteuil et parfois le groupe entier était entraîné à quelques pas. Les convulsions de l'exorcisée étaient effrayantes. Les yeux paraissaient lui sortir de la tête, le démon lui serrait la gorge au point de lui étouffer la respiration et de lui faire couler le sang de la bouche. Lorsque l'abbé Degans plaçait l'étole autour de son cou et prononçait les imprécations et les conjurations, Virginie se mettait à jurer avec une grossièreté et une impiété inconcevable. Le démon alors descendait dans ses entrailles, lui causait des douleurs intolérables et la forçait à crier grâce, suppliant le prêtre de cesser ses prières, auxquelles, dans son agonie, elle finissait par attribuer ses maux.

Impitoyables et terrifiés eux-mêmes, les exorcistes continuaient sans faiblir.

Les démons pourtant souffraient également mille morts et finissaient par s'enfuir. On avait observé au cours des séances qu'en général ils obsédaient leur victime au nombre de trois.

le 9 novembre 1830, supérieur de cet établissement le 11 septembre 1848, prit sa retraite en 1860; décédé le 1^{er} août 1879.

(10) Cette chapelle n'est point, comme on pourrait le croire, celle qui porte aujourd'hui ce nom et qui est celui d'un établissement de charité situé en face de l'ancien séminaire. Cet établissement ne date que de 1833 et les sœurs de Saint-Vincent de Paul n'y vinrent pas tout de suite. La chapelle où furent faits les exorcismes doit se placer rue des Autas dans l'ancien couvent des Orphelins. Une congrégation dite de la Miséricorde de Moissac l'occupe depuis 1818.

(11) Voy. not. *Manuscrit de la N^o 10*, fol. 59.

Il faut pour retrouver des récits rappelant ceux-là remonter aux descriptions de Michaelis à Aix, ou à celles du père Tranquille exorcisant les possédées de Loudun.

Toute la fin de 1838 fut ainsi occupée. Les exorcismes les plus furieux n'apportaient pas grande amélioration. En janvier 1839, on interrompit les séances parce que l'abbé Degans était malade d'une fluxion de poitrine. Il ne reprit que le 21 février 1839.

Une des circonstances qui frappait le plus était les nouveaux apports d'hosties. Le diable avait pourtant bien indiqué que la Société infernale n'en possédait plus. Des instructions très strictes données à tout le clergé d'Agen sur le chapitre de la communion et une surveillance attentive dans les églises ne permettaient plus de croire qu'elles fussent volées dans la ville. Au cours d'une transe, on interrogea le Démon, qui fut obligé de convenir que les hosties venaient d'ailleurs. Une autre société infernale se réunissait à Bordeaux, cours d'Albret, et subtilisait des hosties dans les églises Saint-André et Sainte-Eulalie. Ainsi se découvraient de nouvelles horreurs, le mal s'était étendu dans d'autres diocèses. On hésitait à le croire lorsque l'ange intervenant vint affirmer à l'oreille de Virginie la vérité de ce qui avait été dit par Satan. On douta encore et, en manière d'expérience, on jeta de l'eau bénite sur la place où Virginie apercevait l'ange. Aussitôt, la possédée déclara que l'ange était devenu d'une blancheur éclatante, « ce qui est une preuve que c'est un ange ».

On ne pouvait plus avoir d'hésitation. Le sacrilège n'était pas particulier à Agen. Les exorcistes redoublèrent de zèle.

La semaine sainte de 1839 fut particulièrement mouvementée. Depuis le début des exorcismes, la possédée avait été brûlée trois cents fois environ.

Le lundi saint on attacha les pieds de Virginie et on lui entourra le cou d'un tablier de soie pour empêcher, en

cas d'apport d'hosties, qu'elles puissent tomber à terre. Puis l'on commença les exorcismes. Le démon furieux parvint à en enfoncer trois dans la bouche de la possédée :

Nous étions si troublés, dit un témoin, que nous ne savions que faire. Dans son trouble, la pauvre Virginie en avala deux et le prêtre lui ordonna de cracher la troisième dans sa main.

Le même témoin ajoutait encore :

Nous défions les plus incrédules de douter de ce prodige. J'ai voulu faire une expérience que chacun peut répéter. J'ai bien étanché ma salive et j'ai mis dans un coin de ma bouche deux hosties des plus épaisses; ma montre en main, au bout d'une minute ou deux tout au plus, j'ai été obligé de les tirer. Elles étaient en pâte. Or il y avait vingt minutes au moins que Virginie était attachée et, avant, elle s'entretenait avec le prêtre et nous ne la perdions pas de vue.

Après une semaine passée toute en violences et en cris, l'ange apparut le samedi saint et dit :

— Tu as à combattre encore 28 heures, après lesquelles tu béniras Marie.

Il était deux heures de l'après-midi, il fallait donc compter sur la guérison pour le lendemain, jour de Pâques 1839, à 18 heures. Le soir du même samedi, l'ange revint encore et dit :

— Dix personnes de la Société infernale communieront demain. Il faut que dix personnes communient en réparation.

L'abbé Degans décida aussitôt de faire communier le plus grand nombre de ses séminaristes.

Le jour de Pâques devait être, comme il avait été prédit, très fertile en événements.

Dès huit heures du matin, les hosties commencèrent à être miraculeusement apportées. On ne douta pas que c'étaient celles reçues par les dix personnes sacrilèges. L'ange qui survint paraissait joyeux et annonça que les démons enrageaient, qu'ils feraient souvent perdre la

tête à leur victime dans la journée, mais que Dieu la lui rendrait le soir.

Dès lors les crises allèrent croissant. Virginie forcenée insultait tout le monde et même son Ananie. A une heure de l'après-midi, on fut obligé de la ficeler à son fauteuil. Les hosties parurent dans sa bouche. Les démons, par le canal de la possédée, vomissaient des injures. Depuis le matin, l'abbé Degans harassé ne cessait pas les exorcismes. Il criait aussi fort que les démons pour dominer leurs hurlements et se sentait hors d'haleine. Pourtant il ne faiblit pas. Il persista dans son effort surhumain pour dompter l'enfer.

La délivrance définitive devait avoir lieu à 6 heures. Pour ne pas donner aux incrédules le droit de parler de supercherie, on avait enlevé les pendules et l'on s'était promis de ne jamais dire l'heure de la journée. « On regardait souvent la montre, mais en tournant le dos à la miraculée. »

A 6 heures, Virginie se retira dans la ruelle de son lit et fit signe à l'abbé Degans de lui délier les mains. Aussitôt elle s'allonge, et met ses bras en croix. Son ventre se gonfle, sa bouche s'ouvre, elle râle, devient pâle et on n'entend plus rien. L'exorciste s'écria qu'elle était morte, mais lui tâtant le pouls, il le sentit battre. On attendit un instant dans l'angoisse, mais se soulevant, Virginie se mit à genoux et prononça d'une voix solennelle :

— Prêtre, ta tâche est remplie! Gloire à Marie! Dès mon enfance, j'étais livrée au démon, combien d'autres ne lui avais-je pas attirés. Oui, c'est à Marie que je dois ma délivrance. Marie est grande, puissante, aimable. Publiions son triomphe. Oui, je jure d'aimer Marie et me consacre à jamais à son culte.

Le visage de Virginie rayonnait de joie. L'ange parut et ordonna de dire une messe d'action de grâces.

Dès le lendemain, lundi de Pâques, tout le monde communia avec la victorieuse victime.

A partir de ce moment, écrit le rédacteur d'un procès-verbal, la Paix, l'aimable Paix est dans le cœur de la miraculée.

§

Après Pâques 1839 commença la vie publique de Virginie. Malade d'abord, torturée cruellement, obsédée frénétiquement, elle n'avait jusqu'à présent fait que se défendre contre l'enfer et avait réussi à échapper aux séductions de Lucifer, à ses menaces et à ses tourments. Maintenant, elle devait recevoir par voie de révélation la mission quotidienne de prophétiser au nom du Seigneur même.

L'ange ne la quittait plus et au cours de visites, il dictait comme à Sœur Catherine Emmerich, dont on parlait tant à ce moment, de longues pages pleines de recommandations morales. Il encourageait les macérations et les humiliations afin de mieux parvenir à Dieu.

Parfois encore le démon tentait de timides attaques, mais il était aussitôt chassé. Il ne venait plus que pour apporter bien sagement des hosties.

Le 29 avril 1840, Satan voulut lui faire cependant avaler du poison, mais ne parvint à provoquer chez Virginie qu'une simple colique. Le 29 mai de la même année, il lui envoya un possédé qui l'injuria. Elle écrivait à ce moment une page de sa vie, il la déchira, lui défendant de continuer; Virginie se contenta de le mettre à la porte.

Dans le journal qui fut tenu au jour le jour de tous les événements survenus à la miraculée à cette époque, on la voit passer sans transition d'un état de quasi-sainteté aux plus affreuses tentations. Toujours la sainteté l'emporte.

Le 30 mai 1840, elle sortit furieuse du confessionnal croyant avoir remarqué que le Diable s'était substitué à l'abbé Degans. Le 3 juin, elle dit avoir été entraînée dans la maison des démons où on lui aurait fait subir mille outrages.

Les hosties venaient nombreuses. Rien que pendant les premiers jours d'août, on peut noter : le 2 août 5 hosties, le 3 août 4 hosties, le 4 août 2 hosties, le 7 août 9 hosties, le 8 août 8 hosties, le 9 août 12 hosties, le 10 août 10 hosties, le 11 août 15 hosties.

Jésus intervenait parfois lui-même au cours des crises pour la consoler et l'encourager.

A partir du 15 août 1840, les apparitions de Jésus devinrent quotidiennes. Entre Virginie et le Sauveur, c'était un commerce constant avec, chez la femme, des scrupules édifiants. C'est ainsi qu'ayant communiqué le 27 septembre, elle n'osa pas avaler le pain sacré, de peur que Jésus ne veuille venir dans son cœur. Elle sentait dans la bouche comme un goût de feu et de sang. Ne pouvant se résoudre à déglutiner, Virginie introduisit son doigt entre ses lèvres et le retira plein de sang. La vue de ce miracle la décida enfin à avaler.

Les révélations sont nombreuses; personnellement nous en avons lues 519, nous renonçons à en apporter ici l'analyse. Leur intérêt devient de plus en plus banal. C'est une répétition constante des mêmes manifestations et des mêmes propos.

Disons seulement que Virginie tournait insensiblement à l'hérésie. Dépositaire directe de la parole divine, elle n'avait plus à se préoccuper de l'orthodoxie de ses propos, puisqu'elle prétendait les recevoir de Dieu même.

Ajoutons encore qu'à partir de 1840, Virginie et son groupe furent mis en relation avec Vintras, qui sévissait alors en Normandie, à Tilly-sur-Seulle où il recevait depuis le 6 août 1839 les révélations d'un archange et fondait, en même temps que l'Œuvre de Miséricorde, la religion des Temps nouveaux (12). Les deux augures, bien qu'éloignés par une distance considérable, étaient faits pour s'entendre et leurs deux doctrines finirent par devenir à peu près identiques.

(12) Voy. Maurice Garçon : *Vintras hérésiarque et prophète*, Nourry, édit. 1928.

Après le 11 janvier 1841, Virginie annonça que le nouveau chef des démoniaques d'Agen avait fait une communion honorable et n'avait plus reparu en ville. Elle dit en même temps que la maîtresse de la maison où le démon tenait ses assises s'était confessée.

C'en était fait de la Société infernale.

Tant que Virginie s'était contentée de manifestations plus ou moins publiques d'obsession ou de possession, l'Eglise émue s'était efforcée de lui porter secours; le jour où elle devint prophétesse, elle la trouva suspecte. Il ne s'agissait plus de phénomènes dignes simplement d'inspirer la piété, l'horreur ou l'effroi, mais de doctrines subversives et capables d'égarer des brebis.

Les relations du groupe de M^{me} Belloc avec les Septaines de Vintras, qui venaient d'être condamnées par l'évêque de Bayeux le 8 novembre 1841 et par un bref de Grégoire XVI le 8 novembre 1843, rendaient Virginie infiniment équivoque.

Dès 1842, l'évêque d'Agen, désireux de faire le silence, envoya le trop actif abbé Degans tenir la cure de Mézin, dans les environs. Il y mourut en 1844. Son éloignement n'avait pas ralenti son zèle et une lettre qui raconte sa fin est à ce sujet bien curieuse :

L'abbé Degans, celui-là même qui exorcisa Virginie, est mort dans sa cure de Mézin en odeur de sainteté : le 24 décembre 1844 à 11 heures du soir, on disposait un autel dans sa chambre pour dire une messe de minuit à laquelle il devait communier. Il avança la tête hors de son lit, son frère et sa belle-sœur s'approchent; ils voyent du sang sur ses lèvres. A l'instant, il se lève en l'air sur son lit, fait un soupir et retombe mort sur ses oreillers. A l'instant du soupir, le lit, la chambre ont été éclairés d'un éclat de lumière que M. et M^{me} Degans, gens très graves, comparent à un éclair très vif, mais qui dure plus qu'un éclair, à mille bougies allumées, à tout ce qu'on peut imaginer de plus brillant, de plus éclatant.

Vous savez, mon père, que Virginie a écrit sa triste vie et que cette épouvantable histoire fut confiée à M. Degans. Nous

rent entendus, puisqu'il nous est possible d'établir qu'un sieur Delestre, professeur au collège de Cahors, était 175^e témoin.

Ainsi que nous l'avons dit, le dossier a disparu, mais au moins en possédons-nous les conclusions, qui servirent d'exposé des motifs à une ordonnance de Jean Aimé de Levezon de Vezins, évêque d'Agen en 1846.

L'instruction paraît avoir été sérieusement menée. Les découvertes auxquelles elle aboutit sont les premières un peu sensées qu'on rencontre dans l'affaire. Il avait fallu dix ans pour s'apercevoir qu'Agen, ville pieuse et ennemie de tout romantisme à l'époque romantique, n'avait jamais possédé de société infernale!

Tout était mensonge, mensonge diabolique peut-être, puisqu'il avait profondément troublé la cité, mais mensonge seulement.

Virginie fut interrogée sans faiblesse et l'on ne fit plus appel aux exorcistes pour démêler la vérité de l'illusion. On fit apporter à l'évêché toutes les hosties livrées par le Diable et on les traita sans respect.

L'évêché, dit la *Revue de la Semaine*, se fit remettre ces hosties, sanglants témoignages d'une barbarie et d'une haine diaboliques. Sans doute, me direz-vous, une chapelle expiatoire est dressée, un autel réparateur est élevé pour apaiser le ciel et arrêter ses foudres? Hélas! non : tous ces pains sacrés sont dans des cartons, peut-être comme pièces justificatives, peut-être moins encore : pas une adoration, pas un genou qui fléchisse, pas un œil humide, pas un battement de cœur, rien!

C'est après avoir pris toutes les précautions que dictait la prudence en une matière aussi délicate que l'évêché conclut :

De tous ces faits, il n'en est pas un qui puisse supporter pendant cinq minutes la critique la plus bénigne. Au plus léger examen, le merveilleux disparaît et il ne reste qu'un tissu mal ourdi de ruses et d'artifices dont nous nous abstenons de faire ressortir l'absurdité et les contradictions les

avons su par M^{me} Degans que, quelques jours avant sa mort, il avait brûlé des papiers. Veuillez faire demander à Pierre Michel (13) si cette histoire est conservée et dans quelles mains elle se trouve (14)...

Ainsi se trouvent bien démontrées les ramifications lointaines de Vintras, dont l'abbé Degans avait embrassé l'erreur. Son nom d'ange, révélé par Vintras, était Colh-methrael.

Dès qu'elle apprit la mort de son ancien confesseur, Virginie raconta qu'elle savait par voie de révélation que son âme était demeurée onze heures au purgatoire, en punition des doutes qu'il avait eus sur la vérité de ce qu'elle disait et faisait.

L'émotion qu'on commençait à éprouver dans les milieux ecclésiastiques répandait l'inquiétude dans l'entourage de la miraculée. On en trouve le reflet dans une lettre écrite le 15 mai 1846 par une dame Rosalie des Etangs, présidente pour Agen d'une *septaine* vintrassienne. Cette dame avait été priée de passer à l'évêché, on l'avait longuement interrogée et, comme elle possédait quatre hosties sanglantes, on lui avait demandé d'en remettre une pour examen. Elle avait obéi à contre-cœur.

Maintenant, ajoutait-elle, connaissez-vous quelqu'un à Toulouse chez qui je puisse déposer les autres, supposant qu'on me demande si j'en possède d'autres, afin que je puisse répondre qu'elles ne sont plus en ma possession. Je vous dirai que, pour comble de malheur, l'évêque de Bayeux est venu à l'évêché le lendemain. Au reste, on ne se doute aucunement que j'en aie (des hosties) de Pierre Michel. J'ai écrit à Ville-neuve d'Agen, où je réside ordinairement, que j'avais remis l'hostie à Mgr, je ne compte revenir chez moi qu'après l'Assomption et alors on ne m'en parlera probablement plus (15).

L'Eglise ordonna une enquête sérieuse et en confia le soin à MM. Carney et Souéges, vicaires généraux, et Deyche, secrétaire général. D'innombrables témoins fu-

(13) Vintras.

(14) Arch. départ. Hérault, coll. Cassan 232, pièce 23.

(15) Arch. dép. Hérault, coll. Cassan 232, pièce 92.

prouvé qu'elle en avait acheté et qu'elle envoyait souvent ses enfants en demander à une femme qui en faisait et qui avait l'habitude de leur en donner.

Autre assertion : *la femme* soutenait un jour qu'elle avait été communier à une paroisse de la ville et qu'elle avait porté l'hostie au démon; et il a été prouvé qu'elle avait trompé; accablée par les preuves, elle en a convenu. D'ailleurs, si on a vu des hosties répandues en abondance, sur son lit, dans sa chambre, dans ses cheveux... etc... jamais personne ne les a vues se répandre sans son secours. Rien ne lui était plus facile que de préparer des hosties tachetées de sang, de les placer sur sa main et de les montrer à ses trop crédules adeptes; on a parfaitement réussi à imiter ces hosties. Jamais non plus on n'a vu les brûlures se former instantanément sur ses mains, ni les hosties venir s'y poser. La femme paraissait avec une brûlure et une hostie dessus, mais tout était fait dans le secret et sans témoin. Or comme elle était l'objet de l'attention, des soins de plusieurs personnes dont elle recevait des secours, on conçoit qu'elle n'ait pas reculé devant un peu de souffrance, qu'elle s'occasionnait pour soutenir son rôle. Il faut en dire autant des humiliations qu'on lui faisait subir, nous pourrions en assigner la véritable cause, mais nous sommes obligés de la taire.

Que dire des prétendus supplices que lui ont fait endurer les affiliés? Ils viennent chez elle; ils la mordent, la tourmentent et elle n'avertit pas son mari? Ils l'entraînent dans les rues où ils la mordent et elle n'appelle pas au secours? Tout porte le cachet de la tromperie.

Conçoit-on qu'on ait pu regarder comme miraculeuse la croix, qui, certains vendredis, était formée dans sa chambre avec du sang? Personne ne l'a vue se former; mais on la trouvait toute faite; et ce sang était si horrible qu'on était obligé de le balayer comme des immondices.

Ses prétendues révélations n'offrent aucun caractère de divinité : ce sont des paroles plus ou moins pieuses, vagues, indéterminées, qui ne disent rien de l'avenir et qui sont calculées dans un seul but, celui d'attirer l'intérêt sur leur auteur. D'ailleurs, il a été prouvé qu'elle en avait pris dans les livres qu'on lui avait prêtés. Parmi les premières se trouvait une proposition de *Molinos* que l'Eglise a justement condamnée comme ouvrant la porte au libertinage et le consacrant.

La femme a mis plus d'une fois pour reconnaître ses fourberies, mais surtout lorsqu'on lui donna une phrase en langue

plus palpables, si nous n'étions mus par le désir d'éclairer les personnes simples qui se sont laissé séduire.

Les révélations, les apparitions de Notre Seigneur, de la Sainte Vierge, de l'ange, les visites du démon qui rapporte les hosties... etc..., tout repose sur le témoignage de la *femme* qui, de son aveu, de l'aveu de ses plus fervents adeptes, ainsi qu'il est constaté par les écrits qui sont entre nos mains et par les dépositions consignées dans les procès-verbaux, a trompé plusieurs fois son confesseur et la personne pieuse qui s'occupait d'elle. Cette observation suffirait seule pour renverser de fond en comble cette histoire et en dégoûter à jamais. Personne n'a rien vu, si ce n'est un enfant de cinq à six ans et endormi, qui le matin s'est mis à jeter un cri au moment où la femme dit avoir eu une révélation, et un de ses propres enfants qui a dit avoir vu une lumière extraordinaire.

Puisque la femme a trompé dans les choses graves, qu'est-ce qui garantira qu'elle n'a pas toujours trompé, surtout quand elle y était intéressée? Sa parole et rien que sa parole.

L'érection d'un temple du démon était un fait facile à prouver et qu'il importait d'établir, puisque c'est sur cette fable que reposent les autres fables. Dans l'examen, jamais on ne nous a indiqué positivement la rue, la maison, le numéro; on s'est contenté de nous dire vaguement : *c'est de ce côté, je l'ai toujours pensé; ce peut être cette maison*. Il en a été de même pour les affiliés; on n'a pas voulu les nommer : on avait désigné un habitant de la ville, mais en doutant, en supposant. Pourquoi a-t-on refusé ces indications indispensables? Parce qu'on était assuré qu'on serait convaincu de mensonge. Quant à la guérison de la femme, qu'elle avait annoncée à l'avance, tout en admettant le fait comme vrai, il n'a rien d'extraordinaire. Elle était atteinte d'une maladie qui, assez ordinairement, a pour résultat une paralysie temporaire dont effectivement elle était affectée en ce moment; et le médecin qui la soignait avait annoncé qu'elle cesserait. Or, il n'y a rien d'extraordinaire à dire que la femme, sentant que sa guérison était complète, attendit encore quelque temps avant de marcher, et que pour donner créance à ses inventions elle prédit d'autant plus sûrement sa guérison qu'elle existait déjà, se réservant de la montrer à point nommé : la nature de sa maladie d'une part, et de l'autre son caractère, autorisent cette manière de voir.

Il n'est pas nécessaire que le démon lui apportât des hosties pour qu'on en trouvât chez elle en abondance. Il a été

nombre de personnes à croire à ces contes, ne peut être admise aux sacrements qu'autant que : 1° elle cessera de s'occuper de ces rêveries et d'y croire comme à des choses surnaturelles; 2° qu'autant qu'elle cherchera à détromper ceux et celles qu'elle a contribué à induire en erreur.

ART. 7

Les personnes qui ont eu la simplicité de se laisser séduire ne seront et ne peuvent être admises aux sacrements qu'autant qu'elles cesseront de s'occuper de ces fables et qu'elles y renonceront sincèrement.

ART. 8

Elles apporteront à l'évêché les hosties qu'elles auront en leur possession...

ART. 9

Ce qui précède est enjoint sous peine d'excommunication (*ferendae sententiae*) contre tout contrevenant, soit confesseur, soit pénitent.

Le mandement fut adressé à tous les diocèses de France, à tous les chanoines et curés d'Agen et à tous les archiprêtres, avec instruction d'en donner connaissance à tous les curés de leur canton.

La société infernale cessa de paraître une réalité, puis entra dans le domaine de la légende, pour s'estomper peu à peu et disparaître tout à fait.

Aujourd'hui, nous l'avons dit, rien n'en demeure plus, même dans le souvenir des curieux et des érudits d'Agen. A défaut du mystère que nous cherchions, il nous a paru du moins intéressant de reconstituer aujourd'hui en un récit objectif l'histoire extraordinaire des événements inouïs qui, à quatre-vingts ans de nous seulement, bouleversèrent le Lot-et-Garonne comme fut bouleversé le pays de Labour au temps de Henri IV, lorsque Lancre y étudiait *l'inconstance des mauvais anges*.

grecque et que pour l'expliquer elle eut recours à un professeur du collège...

... Que ne pourrait-on pas dire sur l'invraisemblance de révélations et d'apparitions faites à une personne qui se dit sous l'empire de Satan? A-t-on jamais vu une pareille chose? La piété ne s'en offense-t-elle pas? Si quelques personnes ont été favorisées de révélations et d'apparitions, c'étaient des personnes d'une éminente piété...

Ainsi s'effondrait tout l'édifice. Virginie n'apparaissait plus que comme une menteuse, une simulatrice, peut-être une malade dont l'imagination dérégulée avait affolé la ville.

Après ces conclusions, une mesure de coercition s'imposait impérieusement. Elle ne tarda pas, et le 6 juillet 1846, l'évêque d'Agen rendait l'ordonnance suivante (16) :

ART. PREMIER

Les faits et révélations attribués à la femme n'ont aucun caractère surnaturel; rien n'y dépasse l'habileté d'une femme qui joue un rôle.

ART. 2

Il y a dans ses récits une foule de mensonges et de choses qui répugnent à la piété et qui sont opposées à la doctrine de l'Eglise.

ART. 4

Il n'y a aucune raison de croire que les hosties recueillies chez la femme ou livrées par elle soient consacrées : et on ne peut, sans idolâtrie, leur rendre un culte.

ART. 5

Le confesseur de la femme que, par délicatesse, nous n'avons pas nommée, mais qui est assez connue, ne peut et ne doit l'admettre aux sacrements qu'après qu'elle aura avoué ses tromperies, à lui d'abord, et à ceux et à celles qu'elle a induits en erreur.

ART. 6

La personne pieuse qui, de bonne foi sans doute, a propagé les révélations et les apparitions et qui a amené un trop grand

(16) Nous en supprimons seulement les passages relatifs à Vintras.